

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1621

présenté par

M. Dupont-Aignan, Mme Besse et Mme Ménard

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

À la troisième phrase de l'alinéa 32, après le mot :
« sur »
insérer les mots :
« une augmentation du nombre de militaires d'active, et sur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le souhait d'augmenter la capacité et les moyens de nos armées est une avancée majeure, attendue par l'ensemble du pays. Si l'augmentation de la réserve opérationnelle est compréhensible, et va dans le bon sens, elle n'en demeure pas moins insuffisante.

Afin de permettre un réel renforcement humain de notre armée, il est indispensable d'intensifier le recrutement des militaires d'active.

L'objectif de cet amendement est donc de notifier clairement que notre modèle d'armée doit en premier lieu se renforcer grâce au recrutement de nouveaux militaires d'active.